



Collectif d'Associations pour la Défense de l'Environnement dans la Boucle de Montesson

## **Observations du CADEB dans le cadre de l'enquête publique, relative à l'aménagement d'une aire d'accueil pour les gens du voyage, sur le territoire de CHATOU.**

En **préalable**, nous nous permettons de rappeler que notre Collectif regroupe une quinzaine d'associations de protection de l'environnement dans la Boucle de Montesson et bénéficie d'un agrément préfectoral pour toutes les communes qui composent ce territoire. Il est membre d'Yvelines –Environnement, union départementale, et d'Ile de France-Environnement., union régionale.

L'aménagement de l'aire d'accueil prévue à Chatou, pour les gens du voyage (16 places pour « itinérants », et 20 places pour « sédentaires »), n'appelle pas de remarques particulières quant à sa conception, en ce sens que le projet en cause :

- répond à la loi n° 2000-614 du 5 Juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.
- répond au schéma départemental retenu pour l'accueil des gens du voyage dans le département des yvelines.

**Cependant nous attirons l'attention sur les points suivants** qui – s'ils ne recevaient pas de réponses convaincantes – pourraient mettre en cause le bien fondé du projet à l'emplacement prévu :

### **1) Rien n'est dit en matière de gestion-exploitation de cette zone :**

- est-il prévu un gestionnaire ou un gardien (et sous quelle autorité) ?
- comment s'effectue l'entretien (annuel ou trimestriel) de l'aire d'accueil ?...
- quelles contraintes sont imposées respectivement aux populations « itinérantes » et « sédentaires » ?
- comment sont accordées et facturées les places à la journée ?
- quel impact aura cette zone sur les finances locales ...et donc sur les impôts locaux ?
- un règlement intérieur a-t-il été établi ?

*La réponse à ces questions permettraient aux riverains et aux habitants de Chatou, de se rendre compte si l'aire d'accueil aura des chances d'être « sous contrôle »...*

### **2) Nous émettons des réserves –vu l'absence de justificatifs sérieux – sur :**

- la salubrité des sols
- le niveau de bruit réel de l'environnement ambiant (l'aire d'accueil étant située entre différentes sources de bruit : dépôt de bus, usine d'incinération, cuisine centrale, centre technique municipal, centre de secours)

3) **D'autres questions se posent aussi** , auxquelles le projet ne répond pas :

- quelle est la nature des zones d'urbanisation voisines et leur évolution à terme (telles que prévues aux PLU tant sur Carrière que sur Chatou) ?
- quel revêtement de sol est-il prévu sur l'ensemble de l'aire d'accueil ?
- comment la viabilité du site est-elle assurée en matière d'adduction et d'évacuation des eaux ainsi qu'en terme de maîtrise des rejets gazeux ?
- Cet aménagement doit-il faire l'objet d'une accréditation de la DRIRE ?

Chatou, le 28 juin 2008

Pour le CADEB

Gérard.Moulin  
Secrétaire.

François Aubrun  
Administrateur

Paulette Menguy  
Présidente

**CADEB association loi 1901 agréée pour la protection de l'environnement  
sous le numéro 04-033 DUEL**

**siège social : 130 av. Général de Gaulle - 78500 SARTROUVILLE**

**Tél : 01 39 57 65 28 - 01 39 15 32 21 e-mail : [cadeb78@wanadoo.fr](mailto:cadeb78@wanadoo.fr)**

**Site Internet : [www.cadeb.org](http://www.cadeb.org)**